



Delai de divorce approximativement

Par Visiteur

Bonjour

j'aimerais savoir lorsque un epoux veut divorcer et pas l'autre.

les 2 vivent sous le meme toit et aucune "faute" n'est reprochable si ce n'est que l'un des deux n'a plus de sentiments pour l'autre.

en cas de désaccord combien de temps au maximum le "defendeur " peut il tenir avant d'etre contraint au divorce ?

en tenant compte du maximum des voies de recours (appel et autre)

merci

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Si l'un des époux n'est pas d'accord pour divorcer et qu'on ne peut lui reprocher aucune faute, la seule possibilité de divorcer réside dans le divorce pour altération définitive du lien conjugal.

Pour pouvoir être prononcé, ce divorce nécessite obligatoirement une rupture de vie commune pendant au moins deux ans. Ce n'est donc qu'au terme de ce délai, que l'on peut imposer un divorce à l'autre conjoint.

Bien cordialement,

je reste à votre entière disposition.